

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 26 février 2009

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Judi 26 février 2009

à 18 heures au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation**
- **Débats d'Orientations Budgétaires**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
- **Affaires Economiques :**
 - o **Loyers des Ateliers Relais**
 - o **Vente du bâtiment « Tech Loire Agencement » à St Martin le Beau**
 - o **Accord de principe pour la création d'une aide à l'investissement des entreprises**
 - o **Convention avec la SAFER - Gestion des terrains acquis par la CCBVC**
 - o **Lancement des mises en concurrence pour retenir des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage :**
 - **ZA Sublaines**
 - **Extension Athée sur Cher**
- **ADAC – Agence Départementale d'Aide aux Collectivités**
- **Commissions :**
 - o **Communication Information du 3 février 2009**
 - o **Transports Scolaires du 3 février 2009**
 - o **Affaires Economiques » du 5 février 2009**
 - o **REOM – Déchets Ménagers et assimilés**
 - o **Finances et Personnel du 12 février 2009**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

Séance du 26 février 2009

L'An deux mil neuf, le vingt six février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : MM Robert PAPINEAU– Jean–Pierre PESTIE

Absent excusé : M. VASLIN, pouvoir à M. Jean Pierre PESTIE

Bléré : Mme Françoise BAROU - MM Jean-François DEJUST - Robert GAUTHIER – Jean Serge RAFEL

Absent excusé : M. Georges FORTIER, représenté par M. Jean Claude OMONT

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyn DURAND

Chisseaux :

Absents excusés : M. Pierre BAUER - M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Michel DUVAL

Absent excusé : M. Gérard JACQUES, pouvoir à M. Michel DUVAL

Civray de Touraine : M. Francis GELY - M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER

Absente excusée : Mme Béatrice BOYER, pouvoir à M. Jean-François BISTER

Dierre : Mme Françoise PICARD – M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT - M. Jean-Michel PRIEUR

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – M. Jean François LEPAGE.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – M. Claude BUNET – M. Denis CHANTREL

Luzillé : Mme Regina MERY.

Absent excusé : M. Jacky GAUVIN, représenté par M. Jean Pierre BARREAU

Saint Martin le Beau : M. Alain SCHNEL – M. Philippe VERNET - M. Didier AVENET

Sublaines : M. Laurent HARTMANN.

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN –

Elus sans voix délibérative : Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré – Monsieur Régis CHAVEL, délégué communautaire suppléant, Vice Président du SCOT ABC

Etaient également présents : Eddy JORANDON et Aurélia GERMANOTTI, Chargés de Mission

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Didier AVENET

Approbation du procès verbal de la réunion du 29 janvier 2009.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

Décision de la Présidente en vertu de sa délégation –

- **décision 2009-001** : confiant à l'entreprise Fondasol l'analyse du sol d'implantation de la future gendarmerie pour un montant HT de 5 470 € HT (mission ponctuelle)

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Principal de la CCBVC

La Présidente donne lecture des orientations budgétaires :

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes fiscales de la CCBVC devraient être stables pour l'année 2009 (taxe professionnelle). Nous sommes dans l'attente des bases.

Les dotations resteront sensiblement égales à celles de 2008 mais la DGF de la CCBVC devrait diminuer un peu (nous attendons néanmoins les chiffres officiels).

Pour les recettes, nous fonctionnons également en année pleine pour les aires d'accueil des Gens du Voyage avec une aide la CAF de 54 000 € environ. Il y a également les subventions relatives à la Saison Culturelle.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général devraient augmenter du fait de l'entrée en charge complète de la gestion du Gymnase des Aigremonts, des aires d'accueil des gens du voyage et du siège de la CCBVC à La Croix en Touraine. De même, s'ajouteront les charges des zones d'activités reprises par la CCBVC.

Nos installations les plus anciennes demandent également des travaux d'entretien relativement importants notamment la Gendarmerie, le gymnase du Reflessoir et la Piscine.

La saison culturelle (adoptée en décembre dernier) sera également inscrite au budget primitif. Il sera nécessaire de mener l'étude d'accessibilité des sites ERP de la CCBVC. La CCBVC s'engage également dans des publications semestrielles papiers ainsi que dans la mise à jour du site Internet.

En ce qui concerne les charges de personnel, il faut prévoir une augmentation du chapitre par rapport à l'exécution 2008.

Il faudra étudier la reprise de la compétence urbanisme au cours de la cette année 2009.

En chapitre 65, stagnation des dépenses sauf en ce qui concerne les subventions aux associations. La commission « culture » a proposé les montants suivants qui ont été adoptés par la Conseil communautaire de janvier :

- Office de Tourisme de Chenonceaux : 24 000 €
- Office de Tourisme de Bléré : 25 000 €
- Amis du Manoir Bohier – St Martin : 2 800 €

De même, le conseil communautaire de juillet 2008 a délibéré dans le but d'une adhésion à la Mission Locale au 1^{er} janvier 2009. Nous avons demandé à la mission locale de nous fournir sa demande de subvention ainsi qu'un rappel des 3 dernières années (comparatif des demandes de la Mission Locale avec les versements des communes).

La création de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) par le Conseil Général : coût de 0.50 euros par habitant soit environ 9 740 € de la notre Communauté de Communes.

Natura 2000 - Désignation du site « Champeigne » au titre de la directive « Oiseaux » -: le DOCOB a été validé par arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire. Il s'agit d'une zone dont le périmètre englobe une partie du territoire de notre communauté, au sud de l'autoroute A85, et, notamment les communes de Luzillé, Sublaines, Cigogné, Courçay, et dans une moindre mesure Bléré et Athée sur Cher.

Par ailleurs, il pourrait être utile que la CCBVC délibère sur le principe de la délégation de l'animation du site Natura à la Communauté de Communes de Loches Développement, mais il y aura un coût pour notre Communauté de Communes pour les actions de communications, le suivi du comptage et signalétique.

Investissement : dépenses et recettes

Continuité des projets

1. **Aire d'Accueil des Gens du Voyage** : les travaux sont terminés mais il reste une facture à payer liée à la sécurisation de l'accès à la station de relevage (St Martin le Beau). La commission ne souhaite pas inscrire de nouveaux crédits pour l'aire de Bléré et attend le compte rendu de la révision du Schéma départemental des Aires d'accueil (qui est en cours)
2. **Piscine communautaire – phases 1 et 2** / Les travaux sont terminés, il ne reste que quelques factures à payer
3. **Tech Loire Agencement** – Cession de l'immobilier à l'entreprise.
4. **Terrain de Tir à l'Arc** – Les travaux devraient débuter en 2009, une subvention est acquise de la Région via la Contrat de Pays. Attente de la réponse du Conseil Général sur ce dossier.

Nouveaux Projets

5. Piscine Communautaire – Phase 3 – Vestiaires

Inscription budgétaire possible (600 000 €) avec subventions, a priori, uniquement de la Région via le Pays à hauteur de 200 000 €. L'inscription au moment de la révision en 2008 n'est que de 40 000 € de subventions.

Une demande a également été adressée au Conseil Général.

6. Extension du Gymnase Communautaire – DOJO / Salle de Gymnastique

Inscription budgétaire possible (1 400 000 € - estimatif 2005) avec subventions de la Région et du Conseil Général (montant à déterminer).

7. Nouvelle Gendarmerie aux Aigremonts

Les 1^{ères} dépenses ont eu lieu en 2008, année où l'architecte a été retenu ainsi que les cabinets SPS et Contrôle Technique. Le pré-APS a été fourni dans les temps à la Gendarmerie pour qu'elle se positionne sur le dossier.

En 2009, il faudra inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition du terrain auprès de la Ville de Bléré ainsi que pour un commencement des travaux.

8. Andritz Sprout (ex UMT) à St Martin le Beau –

Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'entreprise sur ce dossier.

9. Gymnase le Reflessoir – Réfection des Vestiaires (nouvelle Opération)

Il est indispensable de mener à bien une réfection complète des vestiaires, sanitaires et douches du Gymnase. Des devis sont demandés actuellement.

→ Monsieur Robert GAUTHIER, vice Président en charge du patrimoine précise qu'il y aura également un chéneau à remplacer au gymnase.

10. Hors Opération

- Achats divers : remplacement du tableau d'affichage au Refle-soir, d'une chaudière, de matériels informatiques, ...)
- Adoucisseurs d'eau pour les gymnases communautaires
- Boucles cyclables :
 - ☞ Indre à Vélo de Azay-le-Rideau à Chenonceaux : jalonnement du trajet
 - ☞ Signalétique sur l'axe Amboise - Chenonceaux
- Inscriptions de crédits pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (300 / 600 litres) qui seraient mis à dispositions des habitants de la CCBVC selon le même principe que les composteurs
- Commerce d'Epeigné les Bois : travaux en vue de la mise en place d'une restauration
- Acquisition de bâches pour la couverture des bassins de la piscine communautaire
- Aides aux entreprises de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher : la commission propose la mise en place d'aides similaires à celles existantes sur les Communautés de Communes du Val d'Amboise et du Castelrenaudais

→ Le débat s'ouvre ensuite sur ces propositions.

Monsieur AVENET intervient en indiquant que la renégociation du marché des aires d'accueil devrait avoir un impact favorable sur les dépenses de charges à caractère général, le nouveau marché signé pour 3 ans étant plus intéressant que le précédent.

Monsieur GAUTHIER présente les travaux qu'il y aura à faire au gymnase des Aigremonts notamment l'isolation ou le changement de la chaudière. Un débat s'engage sur les économies d'énergie.

Monsieur OMONT s'informe de savoir si les contrôles obligatoires sont bien réalisés. La Présidente lui répond par l'affirmative et qu'elle a veillé à cela avec le vice Président.

Monsieur HARTMANN demande si les retombées de l'ouverture de l'A85 sont quantifiables. La Présidente indique ne pas connaître encore les bases de TP mais qu'il y avait déjà un impact lié aux travaux.

Madame MERY demande si la partie Hors Opération est d'ores et déjà chiffrée. Des devis ont été demandés mais les chiffres seront proposés au Budget primitif.

Monsieur GELY demande quel impact aura le remboursement anticipé de FCTVA pour la Communauté de Communes. La Présidente indique à l'assemblée que la CCBVC perçoit déjà le FCTVA dans l'année en cours.

Monsieur DEJUST suggère, dans le but de faire des économies, d'interroger les fournisseurs alternatifs de gaz et d'électricité.

Le débat est ensuite clos. **Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés »

Le Vice Président délégué à la gestion du budget REOM – Déchets Ménagers et assimilés, Jean Francis BISTER, présente les orientations budgétaires du budget annexe pour l'année 2009.

Il s'agit de reprendre les dépenses de fonctionnement et les recettes proches de celles de 2008. Seulement, l'impact de la TGAP – Taxe Générale sur les Activités Polluantes – par l'application des textes issus du Grenelle de l'environnement, en dépense sera important (13 € la tonne pour le centre d'enfouissement et 4 € pour l'incinération). Cette taxe sera plus importante au fil du temps ce qui aura un impact important pour notre Communauté de Communes. Cette taxe aura un coût de 27 000 € en 2009, pour atteindre 84 000 € en fin de mandat.

De même, il faudra mener à bien une étude sur la rationalisation des déchetteries à la suite de l'étude d'optimisation. Une déchetterie est utilisée à 65 %, Bléré, Athée à 35 % et chisseaux pour le reste.

Les marchés en cours vont devoir être relancés en fin d'année (gestion des déchetteries, collectes, et gestion du parc de bacs). En dépense, également, il y aura le coût de l'acquisition de sacs jaunes ainsi que la réalisation de lettre de tri.

En recette, il faut noter un fléchissement notable des reprises de matières issues des tris sélectif. Une augmentation des recettes devra être réalisée par le biais de la REOM.

En investissement, il s'agit des acquisitions de composteurs, des PAV et de bacs à déchets ménagers. De même, la mise en place de la filière DEEE pourra avoir un impact sur nos investissements.

Monsieur VERNET demande qui détermine les prix de reprises. Monsieur BISTER lui répond le marché et les repreneurs.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Annexe « Transports Scolaires »

La Vice Présidente déléguée aux Transports Scolaires, Mme Françoise BAROU, présente les orientations budgétaires du budget annexe pour l'année 2009.

Il s'agit essentiellement de reprendre la même structure de dépense que celle qui existait en 2008. Il n'y a pas d'investissement sur ce budget.

Les recettes sont de 100 € par enfant transporté auxquelles s'ajoutent la subvention du Conseil Général en la matière.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Annexe « Transports Scolaires » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Annexe « Commerce de Cigogné »

Le Vice Président délégué aux Affaires Economiques, M. Alain BERNARD, présente les orientations budgétaires du budget annexe pour l'année 2009. Il précise que les travaux de construction sont terminés et il reste une facture à solder. En 2009, nous devrions constater les amortissements des travaux et des subventions. En fonctionnement, les loyers seront encaissés et quelques dépenses liées à la TDENS – Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, aux Taxes Foncières ou aux assurances devraient se faire. L'année 2009 sera également consacrée à l'étude de la réfection de la toiture du commerce.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Annexe « Ateliers Relais »:

Le Vice Président délégué aux Affaires Economiques, M. Alain BERNARD, présente les orientations budgétaires du budget annexe pour l'année 2009. Dans ce budget seront retracés les travaux (la fin) ainsi que les recettes liées aux loyers, puis il y aura les amortissements du bâtiment. De même, il y aura quelques dépenses de fonctionnement liées aux assurances notamment.

En recettes d'investissement, nous aurons les aides du Conseil Général, du Conseil Régional et l'emprunt de 300 000 €. Monsieur Robert GAUTHIER, Vice Président au Patrimoine qui a suivi les travaux, précise que les ateliers devraient être livrés en mars.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Débats d'Orientations Budgétaires - Budget Annexe « ZA de Sublaines »:

Le Vice Président délégué aux Affaires Economiques, M. Alain BERNARD, présente les orientations budgétaires du budget annexe pour l'année 2009.

Continuité des acquisitions de terrains sur la partie Sublaines. La CCBVC souhaite acquérir 23 ha sur les 26 concernés. L'ensemble des compromis ou promesses de vente a été signé.

Nous attendons le déblocage des subventions du Conseil Général sur ce dossier (60 %).

La Région, via le Contrat de Pays nous soutient à hauteur de 400 000 €.

Seront aussi lancées les études en retenant un Assistant à Maîtrise d' Ouvrage sur ce dossier qui nous aidera, entre autre, à mener à bien les études préalables, prenant en considération les demandes spécifiques de la Région Centre en ce domaine.

L'essentiel des études devra être réalisé sur cet exercice.

L'AMO nous accompagnera jusqu'au choix d'un maître d'œuvre sur ce dossier, montera les dossiers lotissements/ZAC, et suivra également les travaux.

Le conseil communautaire PREND ACTE des Orientations budgétaires du Budget Annexe « ZA de Sublaines » - Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.

Affaires Economiques -

1. Loyer Ateliers Relais

Le Vice Président délégué aux Affaires Economiques, M. Alain BERNARD, présente le dossier. Il indique que nous avons eu recours à un emprunt de 300 000 € pour financer les investissements de ce projet. Cet emprunt, d'une durée de 20 ans est au taux de 4.32 %. Ainsi, pour en couvrir le coût, il convient de fixer les loyers à 950 € HT mensuels.

Les bâtiments devraient être libres à la location à compter de mars 2009.

Un débat sur les baux a lieu. Messieurs DEJUST et RAFEL demandent le type de bail : Bail commercial ou bail précaire ? La Commission aura à se prononcer sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC demande s'il y a des exigences particulières des financeurs (Conseil Général et Conseil Régional). Il lui est répondu par la négative, sauf en ce qui concerne le délai de vente (la Communauté de Communes s'oblige à conserver les biens au moins 10 ans en location).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les loyers mensuels des ateliers relais construits par la CCBVC à 950 € HT.

2. Vente du bâtiment sis « La Taille l'Oiseau » à St Martin le Beau à Tech Loire Agencement / SCI du Chêne

La Présidente présente le dossier. Il s'agit de concrétiser ce qui avait été adopté par les élus communautaire en février 2008. La vente se fera dans les premiers jours de mars.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la cession de ce bien

3. Aide à l'Investissement des Entreprises – Accord de Principe

Le Vice Président délégué aux Affaires Economiques, M. Alain BERNARD, présente le dossier.

La CCBVC a inscrit le développement économique au cœur de son action. Parmi les mesures qui pourraient être envisagées, il y a la mise en place d'un dispositif d'aide aux entreprises. Ce dispositif est proposé par la Commission des Affaires Economiques.

Le conseil doit aujourd'hui émettre un avis de principe tendant à sa mise en place.

L'objectif de ce dispositif serait de :

- ☞ Favoriser la création d'emploi ;
- ☞ Favoriser la reprise – transmission des petites entreprises ;
- ☞ Favoriser le maintien d'activités dans les centre bourgs ;
- ☞ Favoriser la création d'activités non présentes sur le territoire ;
- ☞ Favoriser l'artisanat ;
- ☞ Renforcer l'attractivité du commerce de proximité ;
- ☞ Favoriser les entreprises innovantes.

Le principe serait d'attribuer une subvention aux entreprises qui réalisent des investissements matériels (aménagement immobilier, matériels, véhicule atelier...) dans un but de développer leur activité.

Les entreprises artisanales, commerciales et de service inscrites (ou en cours d'inscription) au répertoire des métiers ou au registre du commerce pourront bénéficier d'une subvention sous certaines conditions.

Il est prévu de cibler plus particulièrement les entreprises en phase de création afin de dynamiser notre tissu économique et d'aider également les entreprises existantes pour lesquelles l'investissement matériel qu'elles réalisent s'accompagne d'une création d'emplois. Un comité de pilotage instruira les dossiers de demande de subventions et émettra un avis. Le conseil communautaire devra délibérer sur cet avis.

La mise en place de ce dispositif devra faire l'objet d'une convention avec la Région qui est le « chef de file » en matière des aides directes aux entreprises.

L'aide qui sera accordée ne doit pas entrer en concurrence avec les aides régionales (CREATEM, FREMA). Le dispositif de la CCBVC doit venir en complément des outils régionaux. En effet, la région intervient uniquement pour les investissements d'un montant supérieur à 10 000 €, de même en cas d'ORAC.

Monsieur BERNARD précise que les membres de la commission recevront un projet de règlement pour la prochaine commission que se déroulera le 25 mars 2009 à 18h00 au siège de la Communauté de Communes.

Monsieur OMONT demande à prolonger cette action avec une aide technico-administrative comme cela se fait dans d'autres Communautés de Communes (et pas seulement une aide financière).

Monsieur BERNARD dit qu'il est pour et qu'il faudra étudier tout cela. Il est précisé que les chambres consulaires aident également à la constitution des dossiers.

Monsieur DEJUST dit que la Commission a abordé le sujet et a même suggéré un parrainage.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC demande si une aide aux entreprises agricoles est envisagée.

Madame MERY trouve que la somme de 120 000 € qui pourrait être allouées (si on se compare à la Communauté de Communes du Val d'Amboise) est limitée. C'est une action très positive mais ayant un coût.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord de principe à la création d'un tel dispositif d'aides.

4. Convention avec la SAFER

La Présidente informe qu'il est nécessaire de signer des conventions de mise à disposition avec la SAFER pour les biens que la CCBVC acquiert sur la commune de Sublaines en vue de la création de la ZAC de Sublaines.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer les conventions de mise à disposition avec la SAFER.

5. Assistants a Maîtrise d'Ouvrage –

- ZA de Sublaines

- Extension ZA Athée sur Cher

La CCBVC va lancer cette année les études pré-opérationnelles et la procédure administrative (ZAC ou lotissement) pour la création de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied et l'extension des zones d'activités existantes et notamment celle de Ferrière à Athée sur Cher.

La Région Centre soutient le développement des zones d'activités économiques de qualité environnementale. Le soutien financier de notre projet par la Région est conditionné au recours d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). La Région souhaite que les communautés de communes s'entourent des conseils d'un AMO afin d'intégrer les principes de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme dans la définition et la conception de leurs zones d'activités.

Ainsi, il faut dès à présent lancer l'appel d'offre pour le choix d'un AMO. Suite à la réunion de la commission Affaires Economiques, les élus de cette commission se sont prononcés en faveur d'un appel d'offre comportant 2 lots (ZA de Sublaines/Bois Gaulpied – ZA de Ferrière). En ce qui concerne les extensions des ZA de Bois Pataud et Saint Julien sur la commune de Civray de Touraine, il est souhaitable d'attendre que les premiers contacts avec les propriétaires aient eu lieu avant de lancer le recrutement d'un AMO pour mener à bien ces extensions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à lancer les mises en concurrence pour retenir des assistants à maîtrise d'ouvrage pour :

- **La création de la ZA de Sublaines**
- **L'extension de la ZA Athée sur Cher.**

ADAC – Agence départementale d'aide aux Collectivités:

Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher fait part au conseil communautaire de la décision du Conseil Général d'Indre et Loire de créer, entre le département, les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Technique Départementale (ATD) d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Agence départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC).

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance de nature technique, juridique ou financière sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les statuts prévoient que les membres du conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers Généraux.

Le siège de cette agence est fixé à Tours.

Les missions d'assistance proposées en 2009 au Conseil d'Administration consisteront en :

- Assistance aux projets d'aménagement :
 - o Aménagement et embellissement des centres bourg
 - o Aménagement des jardins et espaces verts
 - o Projets immobiliers (réhabilitation et construction)
 - o Voirie et sécurité routière
- Assistance juridique :
 - o Droit de l'urbanisme
 - o Marchés Publics (Avec notamment clauses sociales et environnementales)
 - o Montage d'Opérations complexes (de type DSP, PPP, autres...)

- Questions foncières
- Assistance financière
 - Analyse des différents aspects d'un projet : coût et plan de financement, situation financière du maître d'ouvrage, plan de trésorerie, étude d'impact en terme de coût de fonctionnement
- Assistance territoriale
 - Accompagnement des EPCI dans la prise de nouvelles compétences et le renforcement de la coopération intercommunale
 - Animation d'un réseau de technicien
- Assistance en matière d'économie d'énergie
 - Diagnostic des bâtiments communaux ou intercommunaux

Monsieur OMONT indique qu'il faut adhérer au principe de cette démarche administrative et technique d'aides. Il précise qu'il serait nécessaire que les techniciens se déplacent dans les communes et communautés.

Madame COCHIN précise que cela est prévu.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC indique qu'un certain nombre de communautés de communes a décidé d'adhérer et que l'équipe est en train de se constituer (8 personnes).

Il précise qu'il s'agit d'une assistance dans la préparation des projets des collectivités.

Monsieur DEJUST trouve qu'une équipe de 8 personnes « si tout le monde adhère », cela peut être limité. Il demande également s'il n'y aurait pas redondance avec l'Association des Maires d'Indre et Loire.

Madame COCHIN répond que cela ne semble pas le cas. Monsieur LOUAULT, Président de l'association été présenté lors de la présentation. Il a été indiqué que la mission de l'association consistait en une aide juridique.

L'ADAC consiste plus en une aide technique et de montage de dossiers : assistance a un démarrage des projets, voir les types de baux, etc. L'agence ne remplace pas l'architecte et intervient uniquement dans des secteurs non concurrentiels.

Monsieur PAPINEAU demande s'il serait possible d'avoir une présentation lors d'un prochain conseil communautaire. Alain KERBRIAND-POSTIC répond que oui et que le Directeur, monsieur Eric BOULAY pourra venir.

Le conseil communautaire,

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher de la création d'un tel organisme d'assistance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions),

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence Technique Départementale, dénommée Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (A.D.A.C.)
- **DECIDE** de créer l'Agence Technique Départementale et d'y **ADHERER**
- **S'ENGAGE** à verser à l'ADAC une participation dont le montant sera proposé au Conseil d'Administration pour une année à 0.50 € par habitant (base population, recensement 2009)

Commissions

☞ **Communication Information du 3 février 2009**

Madame BAROU fait part de l'existence d'un logo revu pour la CCBVC, logo validé par la Commission.



- ☞ **Transports Scolaires du 3 février 2009**
- ☞ **Affaires Economiques » du 5 février 2009**
- ☞ **REOM – Déchets Ménagers et assimilés**
- ☞ **Finances et Personnel du 12 février 2009**

Questions diverses

- ☞ **Natura 2000**

Madame BAROU indique qu'un document est distribué à tous les élus présents :

QU'EST-CE QUE NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, et ce dans un cadre global de développement durable. Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux planétaires et locaux.

Natura 2000 est fondé sur deux directives :

- la directive « Habitat » du 21 mai 1992 qui impose la délimitation de zones de conservation des habitats naturels représentatifs d'écosystèmes spécifiques à chaque région biogéographique (ZSC),
- la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 qui impose la délimitation de zones destinées à la nidification d'oiseaux sauvages menacés d'extinction (ZPS).

Natura 2000 est donc un réseau composé de deux types de sites : les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) et les ZPS (Zones de Protection Spéciales).

En avril 2006, l'état a décidé de mettre en place la zone Natura 2000 sur la Champagne Tourangelle (entre autre), ce qui a suscité des craintes de la part des agriculteurs, des chasseurs et des élus. (Quelles contraintes : administratives, financières ?)

En avril 2006, les maires des 17 communes du périmètre de la zone ont été invités à participer, avec divers organismes professionnels, techniques et associatifs, à un groupe local de concertation. Puis, 3 réunions ont réuni près de la moitié des agriculteurs concernés. Plusieurs agriculteurs ont accepté de dialoguer avec les associations environnementales et de chasseurs.

Suite à toutes ces réunions, Pierre Louault (Président de Loches Développement) a été nommé Président du comité de pilotage afin d'avancer dans la mise en place des mesures Natura 2000 en Champagne.

Confiée par l'Etat, la mission du comité de pilotage devait produire un document d'objectif (DOCOB), afin de bâtir pour les 6 années à venir les contrats Natura 2000 avec les divers acteurs du territoire, propriétaires, agriculteurs, collectivités, associations.

Cette démarche, allié à un souci constant de concertation, n'apparaît pas seulement comme l'aboutissement des consultations propres à Natura 2000 mais elle constitue une étape fondamentale dans les actions de reconnaissance et d'identification du site menées depuis quelques années par les acteurs locaux.

Certes quelques initiés, usagers et environnementalistes, connaissaient déjà les richesses de ces milieux naturels. L'outarde canepetière est devenue l'emblème de ces secteurs pour ne citer que cette espèce en voie de disparition.

Ce document d'objectifs, en faisant le point sur l'état du site, renforce nos connaissances et instaure une large consultation afin de définir dans un 2^{ème} temps avec l'ensemble des usagers, les objectifs de gestion et les actions permettant leur préservation.

Ce document d'objectif a été approuvé par le préfet en Novembre 2008 et doit maintenant être mis en œuvre.

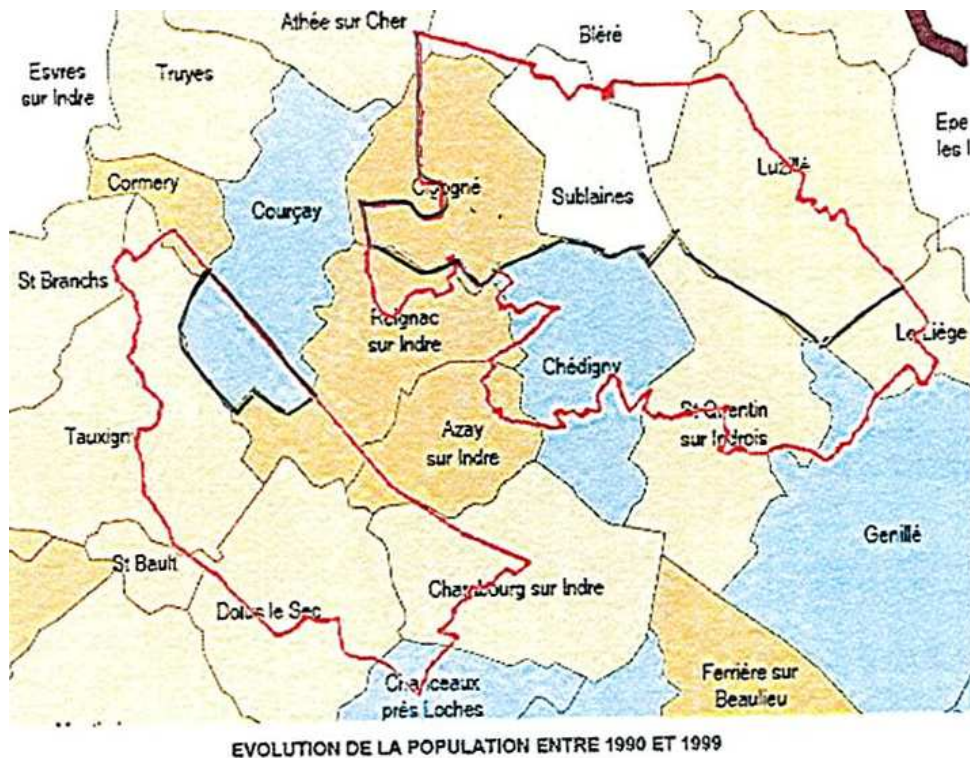
La contractualisation doit traduire les engagements de chacun sur le site et peut induire des compensations financières lorsqu'il faut mettre en œuvre des activités économiques moins rentables respectant des contraintes de gestion plus respectueuses de la biodiversité. (La contractualisation est totalement volontaire et dépend des choix faits par chacun sur le site).

Le maître d'ouvrage désigné le 12 Février 2009 est la Communauté de Communes de Loches Développement représentée par Pierre Louault. Il sera chargé de mettre en œuvre le document d'objectifs qui fera l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans. Il pourra être révisé en cas de besoin après approbation du comité de pilotage.

A ce jour, 600 hectares dont 417 ha de culture outarde sont déjà inscrits par leurs propriétaires.

Les actions à venir nécessaires pour appliquer ce docob :

- Diagnostic cartographique
- Actions de communication
- Actions pour réduire l'impact des activités de tourisme et de loisir
- Outils de participation (Animation, site internet)
- Actions pour une gestion cohérente du site
- Suivi scientifique des populations d'oiseaux et de leurs habitats
- Suivi de la mise en œuvre du docob. (Info, rencontres, assistance)



EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 1999

Taux de variation de la population (%) :

Moyenne départementale = 4,6 %



Sources : Routes 500B © IGN 2000 - RGP 1990, 1999 INSEE.
Cartographie : Observatoire Economique de Touraine.

Répartition des surfaces (estimation):

- Loches Développement : 62 %
- Bléré Val de Cher : 36 %
- Montrésor : 2 %

☞ Plan PFIZER – Actions Puissance 4

Madame COCHIN donne quelques informations sur le plan et indique qu'une rencontre a eu lieu chez le préfet à ce sujet le 16 février dernier. Le plan se mettra en action rapidement.

☞ Information de Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général

Le Conseiller Général donne une information sur les fonds alloués au canton.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires –